

**EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	6
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 8 décembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 décembre 2023

<u>Objet</u>
N° 23/09/11
Acquisition des niveaux supérieurs de la gare de Vallorcine * Demande de subvention DETR 2024

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Monsieur François COUTAGNE donne pouvoir à Madame Dominique ANCEY

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET et Monsieur François COUTAGNE

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2015, la commune discute avec la SNCF pour acquérir les deux niveaux supérieurs de la gare de Vallorcine afin d'y réaliser des logements sociaux. Suite à de nombreuses discussions, un accord de vente de la SNCF a été obtenu, concernant les deux seuls niveaux supérieurs. Après une étude de faisabilité avec le "Pôle de compétences" du Conseil Départemental, nous savons que la réalisation de cette rénovation est possible et réalisable par un bailleur, dans la mesure où la commune porte l'acquisition. Cette rénovation est essentielle au maintien de la population locale.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention D.E.T.R. 2024 avec le plan de financement ci-après :

DEPENSES

Principaux postes de dépenses	Montant HT TVA non récupérable
<u>Dépenses d'investissement</u>	
<i>Acquisition des étages supérieurs de la gare de Vallorcine</i>	<i>685 000.00€</i>
TOTAL	685 000.00€

RECETTES

Ressources	Type d'aide	Montant HT	taux
ETAT	DETR 2024	500 000.00€	72.99%
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES		500 000.00€	72.99%
Autofinancement		185 000.00€	27.01%
TOTAL GENERAL		685 000.00 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR 2024 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches